

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## du 09 avril 2010

### 1. Comptes administratifs 2009 :

M. le Maire présente au Conseil les comptes administratifs de l'année 2009 :

#### Pour la Commune :

- Les dépenses de fonctionnement de l'année 2009 s'élèvent à 124 947,70 €, les recettes à 164 157,81 €. Cette situation a permis de dégager un autofinancement de 39 210,11 €.
- Les dépenses d'investissement représentent quant à elles un montant de 89 656,39 € dont 27 395,85 € de remboursements d'emprunts. Les 2 projets principaux réalisés sur 2009 sont la rénovation des vestiaires pour un montant de 24 120,04 € TTC et les travaux routiers pour 36 250,50 € TTC. Les recettes d'investissement s'élèvent à 28 181,13 €, sachant qu'une partie des subventions liées aux travaux 2009 ne sera versée qu'en 2010 (le remboursement de TVA devra attendre 2011).

#### Pour l'assainissement :

- Les dépenses de fonctionnement de l'année 2009 s'élèvent à 14 260,60 €, les recettes à 15 065,05 €. Cette situation a permis de dégager un autofinancement de 804,45 €.
- Les dépenses d'investissement représentent quant à elles un montant de 6 054,37 € dont 1 298,02 € de remboursements d'emprunts. Le projet principal réalisé sur 2009 concerne le schéma directeur d'assainissement : une partie de la prestation du cabinet EVI a fait l'objet d'un premier acompte, et des travaux de mise à niveau de regards ont été réalisés par SACER, le tout représente un montant de 4 756,35 €. Les recettes d'investissement s'élèvent à 6 786,67 €. L'excédent du compte d'investissement de l'année 2009 s'élève à 732,30 €.

Après délibération, les comptes administratifs 2009 sont approuvés à l'unanimité.

### 2. Evolution des taxes locales :

Suite à l'exposé de la situation financière de la commune, M. le Maire précise au Conseil les orientations retenues pour 2010 :

- Prolongement de la démarche de maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- Ceci dans un contexte où l'on enregistre une baisse sensible des dotations de l'Etat et une incertitude réelle sur le devenir de la part de taxe professionnelle dans les revenus de la Commune,
- Volonté de maintenir un effort important d'investissement, d'une part en soldant les projets en cours (PLU et schéma directeur d'assainissement notamment), et d'autre part en recentrant les moyens sur la sécurité routière dans le village et sur le projet de réhabilitation de la mairie,

En conséquence, M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à un réajustement des taux des 3 taxes locales, cette démarche s'inscrivant dans l'approche négociée avec M. le Sous-Préfet le 17 septembre dernier. La proposition d'évolution des taux d'imposition 2010 se traduit de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 6,98 % en 2010 au lieu de 6,65 %, soit + 4,96 %,
- Taxe foncière (bâti) : 11,67 % en 2010 au lieu de 11,11 %, soit + 5,04 %,
- Taxe foncière (non bâti) : 32,75 % en 2010 au lieu de 31,20 %, soit + 4,97 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces nouveaux taux à l'unanimité.

### 3. Budgets 2010 :

- M. le Maire poursuit avec la présentation au Conseil du budget 2010 :

#### Pour la Commune :

- Les recettes de fonctionnement 2010 sont stables par rapport à celles de 2009 (hors éléments exceptionnels) à 165 532,00 €. Les dépenses de fonctionnement marquent également une certaine stabilité à 125 075,00 €. Cette situation doit permettre de dégager un autofinancement de 40 427,00 €. Compte tenu de l'ensemble des données comptables, le budget de fonctionnement 2010 est équilibré à la somme de 184 159,54 €.
- Le budget d'investissement 2010 s'équilibre à 205 065,93 €. Les recettes intègrent le virement de la section de fonctionnement pour 59 084,54 € et la vente d'un premier terrain à la Cure. Les dépenses d'investissement

représentent quant à elles un montant de 71 520,00 € dont 31 900,00 € de remboursements d'emprunts. Les projets principaux en terme financier seront l'achèvement du PLU, le lancement du projet Mairie et la signalisation des carrefours.

#### Pour l'assainissement :

- Les recettes de fonctionnement de l'année 2010 sont en augmentation par rapport à 2009 à 19 135,00 €, les dépenses représentent quant à elles un montant de 18 507,00 €. Compte tenu des éléments comptables, le budget de fonctionnement de l'assainissement est équilibré pour 2010 à la somme de 22 834,13 €. L'évolution de ce budget est essentiellement due aux nouveaux tarifs de la station d'épuration (0,82 €/m<sup>3</sup>).
- Le budget d'investissement est équilibré à un montant de 32 799,40 €. Les dépenses d'investissement comprennent 1 458,00 € de remboursements d'emprunts, ainsi que 15 920,00 € pour le solde du projet principal, à savoir la finalisation du schéma directeur d'assainissement. Les recettes d'investissement intègrent un report excédentaire de 19 761,40 € et des subventions pour 8 190,00 €.

Après délibération, les budgets 2010 de la commune et de la section Assainissement sont approuvés à l'unanimité.

#### 4. Refonte du site internet :

M. le Maire présente au Conseil le projet de création d'un nouveau site internet. Celui-ci doit remplacer le site actuel qui a du mal à vivre faute de webmaster attitré.

Le nouveau site comporterait donc les informations suivantes :

- Présentation de la Commune et de son Conseil,
- Vie de la Commune (travaux du conseil, événements locaux, vie associative, articles de presse,...),
- Renseignements pratiques (démarches administratives, lien vers les sites officiels,...),
- ...

Toutes les mises à jour seront réalisées par le nouveau webmaster, les données seront récoltées par la Mairie (documents Word, tableaux de données, photos,...) avant publication.

Le budget de ce projet s'élève à 850 € HT.

A l'issue du débat, le Conseil décide à l'unanimité de lancer ce projet de site internet.

#### 5. Modification des statuts de la CCPH

M. le Maire présente au Conseil le courrier du président de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt en date du 1<sup>er</sup> mars 2010. Ce courrier fait suite au conseil communautaire du 2 février 2010, au cours duquel l'article 5.1.1 des statuts de la CCPH a été modifié, de façon à ajouter la compétence « Etude, élaboration et mise en œuvre d'un schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) communautaire », le schéma de secteur.

Après exposé du détail du nouvel article 5.1.1, le Conseil approuve à l'unanimité cette modification qui dote dorénavant la CCPH de la compétence Schéma de Secteur

#### 6. Vente d'herbage :

Suite à l'appel d'offre communiqué par voie d'affichage et par voie de presse, le Conseil décide d'affecter les lots suivants :

- Parcelle n° 17 – section ZE « Au Fahy » : attribuée à M. Alain Ballay (74,00 €)
- Parcelle n° 4 – section ZH « A la Cruay » : attribuée au GAEC de la Verdure (100,00 €)
- Parcelle n° 19 – section ZH « En la Prairie » : attribuée à M. Alain Ballay (36,00 €)
- Parcelle n° 68 – section ZA « Stade » : attribuée à M. Claude Robert (210,00 €).

#### 7. Questions diverses :

- M. le Maire communique au Conseil les dernières informations concernant la boucle à haut débit : Alliance Connectic a réalisé un avant-projet d'équipement du clocher du temple, démontrant la faisabilité de l'installation d'une antenne Wifimax. Un dossier complet sur ce projet est disponible pour consultation en Mairie. Des contacts sont en cours entre Alliance Connectic et l'association culturelle pour définir un accord : affaire à suivre.

En parallèle, le dossier évolue au niveau du SMAU (Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine), un accord semble en effet se dégager et laisse espérer une issue favorable d'ici l'été (voir courrier du président du SMAU). Une réunion d'information, organisée par le SMAU et à laquelle le Conseil Municipal est convié se tiendra le 23 avril prochain à l'UTBM.

- Remboursement de Groupama pour 48,03 €.
- L'agence de l'Eau informe qu'elle procède au versement d'une subvention de 933,00 € concernant les travaux de relevage des tampons dans le cadre de l'étude du schéma directeur d'assainissement.

- Vente de bois par l'ONF : 2 lots ont été attribués lors de la vente du 25 mars : un lot de chêne pour 739,00 € à la scierie NICOD et un lot de hêtre pour 2 619,00 € aux établissements CALVI.
- Aménagements de la zone de l'ancien dépôt d'ordures : suite au remblaiement réalisé ces dernières semaines, une clôture va être disposée pour protéger l'accès. Le Conseil décide de confier ces travaux de clôture à M. Alain Ballay (devis de 336,10 € accepté). Le Conseil décide également de replanter la zone concernée : Georges Dormoy est chargé de ce projet.
- Incivilités constatées sur le point d'apport volontaire : des démarches ont été entreprises avec la gendarmerie pour identifier l'origine des dépôts sauvages d'immondices non recyclables à proximité des containers. Il sera rappelé à cette occasion à l'ensemble des habitants les règles de bon sens et de civilité ; d'autant plus que les amendes encourues sont réellement significatives (jusqu'à 700,00 € !).
- Prochaine réunion du conseil : le jeudi 22 avril 2010 à 20h00, réunion élargie à la commission travaux (finalisation du cahier des charges du projet de salle de convivialité).